

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.  
N° 2508 /JUST.

Astrida, le 29 septembre 1951.-

ASTRIDA



1796

Objet:

D.I. Semake.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir par mandat postal la somme de 279 frs (283,- frs - frais d'envoi ) représentant les D.I. versés par Semake en faveur de Nyiramafranga, de la colline Gihundwe, territoire de Shangugu (suivant Jugement T.T.R. 1348 du 27/9/1946 - RMP 228/Shangugu.

Je vous saurais gré de bien vouloir remettre ces D.I. à la bénéficiaire et me faire parvenir le P.V. de remise.

Pour l'Administrateur de Territoire,  
Le Gardien de Prison,  
CH. LEES,

Monsieur l'Administrateur  
de Territoire

à

S H A N G U G U.